

**VIIIe ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU FORUM INTERPARLEMENTAIRE DES AMÉRIQUES
8-10 SEPTEMBRE 2011, ASUNCIÓN, PARAGUAY**

GROUPE DE TRAVAIL: PERSPECTIVE DE GENRE EN MATIÈRE DE SECURITÉ DU CITOYEN

CONFÉRENCIÈRE: TERESA ULLOA ZIÁURRIZ

** NE PAS CITER SANS L'AUTORISATION DE L'AUTEUR*

1. INTRODUCTION

On ne peut parler de prospérité humaine si les droits humains, des conditions de vie dignes pour toutes et tous, la gouvernabilité et la démocratie ne sont pas garantis. La construction de la prospérité humaine doit passer par la redistribution de la richesse, par la génération de possibilités, par l'imposition de limites aux profits du capital transnational, par une augmentation de l'imposition des grands capitaux et une diminution de celle des citoyens travailleurs, mais aussi par des investissements dans la souveraineté alimentaire.

Aujourd'hui, le cadre de référence du concept de sécurité doit être élargi afin de tenir compte d'une diversité de menaces : terrorisme international; trafic de drogues et d'armes illégales; traite et trafic de personnes; industrie mondiale du sexe; blanchiment d'argent; corruption institutionnelle et crime organisé. De plus, dans nos pays, la pauvreté, la progression des pouvoirs factices qui se sont infiltrés dans les structures démocratiques, la violence faite aux femmes, qui se manifeste par le fémicide, la féminisation de la pauvreté et de la migration, la traite des femmes et des filles ainsi que par le trafic illégal, dont celui de l'avortement thérapeutique, contribuent tous à la détérioration de la sécurité humaine.

2. TRANSVERSALISATION DE LA PERSPECTIVE DE GENRE

Il me semble indispensable de définir en quelques lignes ce que nous entendons par la transversalisation de la perspective de genre. Dans ce cas-ci, il nous faudrait l'envisager à partir du moment où l'on rédige une loi ou une réforme, en évaluant les effets que cette dernière aurait sur la vie quotidienne des sexes. La démarche consiste à placer au cœur du débat les inégalités historiques entre les hommes et les femmes qui persistent dans notre région, en centrant l'analyse de chaque ligne et de chaque pièce de législation sur la réalité des femmes afin de voir dans quelle mesure elle contribuera à combler la brèche de l'inégalité ou à l'approfondir, pour ensuite agir à cet effet. Il s'agit d'une réingénierie visant à transformer l'intention et les résultats des lois, afin d'éliminer la vision patriarcale et sexiste de celles-ci.

2.1. Méthodologie pour édicter des lois sensibles au genre

La docteure Alda Facio nous propose une méthodologie d'analyse des textes juridiques en six étapes, qui ne posent aucune difficulté une fois que l'on a pris conscience de la façon dont le sexisme opère dans nos vies.

ÉTAPE 1. Prendre conscience de la subordination du sexe féminin au plan personnel. (Pour les femmes, cela signifie de prendre conscience de leur statut de personne subordonnée et du fait qu'elles sont l'objet de discrimination et d'oppression; pour les hommes, il s'agit de prendre conscience de leurs privilèges fondés sur la subordination des femmes).

ÉTAPE 2. Repérer dans le texte les différentes manifestations de sexisme telles que l'androcentrisme, la dichotomie sexuelle, l'insensibilité au genre, la surgénéralisation, la surspécificité, le double paramètre, le facilisme, etc.¹

ÉTAPE 3. Découvrir la femme qui est présente et celle qui est invisible dans le texte. Autrement dit, il s'agit de cerner quelle femme est considérée comme « l'autre » du paradigme de l'être humain que représente l'homme et, de là, analyser son effet ou ses effets sur les femmes de divers secteurs, classes, races, ethnies, croyances, orientations sexuelles, etc.

ÉTAPE 4. Cerner la conception ou le stéréotype de femme qui sous-tend le texte, i.e. s'il s'agit seulement de la femme-mère, de la femme-famille ou de la femme uniquement dans ses ressemblances avec l'homme, etc.

ÉTAPE 5. Analyser le texte en tenant compte de l'influence des autres composantes du phénomène juridique et des effets de ces dernières.

ÉTAPE 6. Accroître et approfondir la prise de conscience de ce qu'est le sexisme et partager cette prise de conscience avec la collectivité. Ce dernier point est important car si la personne a réellement intériorisé ce que signifie et ce qu'est le sexisme, elle ressent le besoin de travailler à son élimination, ce qui implique nécessairement un travail collectif.

L'Initiative de loi générale pour prévenir, sanctionner et éliminer la traite des personnes élaborée par la CATWLAC pour le Congrès mexicain en est un exemple. L'application pratique de cette méthodologie est disponible sur demande.

2.2. Les défis du XXI^e siècle

Tous les jours, des femmes sont assassinées, frappées, violées, achetées ou vendues partout dans le monde. Ces crimes surviennent dans des situations de conflits armés ou de guerres; dans la rue, ils sont liés à des viols ou au crime organisé, à la prostitution ou encore à la pornographie snuff ou vintage; ils peuvent aussi être commis par leurs maris, leurs conjoints, leurs ex-conjoints. Tous ces crimes sont liés à la sexualité : le fait d'être une femme ou une fille constitue le facteur de risque.

Alors que le concept de violence faite aux femmes existe depuis plusieurs décennies, celui de féminicide/fémicide est plus récent. Ce dernier consiste en une intention de détruire et de soumettre un groupe, totalement ou en partie, dans ce cas-ci les femmes et les filles. Ce concept est utile parce qu'il révèle le caractère social et généralisé de la violence basée sur les inégalités de genre et remet en question les arguments qui tendent à excuser les agresseurs en les représentant comme des « fous », à voir ces décès comme des « crimes passionnels » ou encore à atténuer leur importance dans les cas de situations de conflit, de lutte contre le crime organisé ou de guerre, allant même jusqu'à les appeler des dommages collatéraux.

¹ Pour une discussion de ces formes de sexisme, voir FACIO, Alda (1999), *Cuando el Género Suena, Cambios Trae : Análisis del Fenomeno Legal desde la Perspectiva Género Sensitiva*, Programme Femme, justice et genre, ILANUD, San José, Costa Rica.

Ainsi, la prostitution et la pornographie sont des manifestations de la violence faite aux femmes², puisqu'en s'appuyant sur la culture patriarcale, elles permettent de perpétuer des stéréotypes comme celui voulant que le corps des femmes et des filles ne servent qu'au plaisir sexuel des hommes. La prostitution n'est pas un travail, mais bien une forme marginale de survie qui découle de l'absence de perspectives et qui permet de perpétuer les stéréotypes mentionnés plus tôt. En étant si naturalisée dans nos sociétés, elle représente une immense source de revenus pour le crime organisé à travers la traite des femmes et des filles, une activité beaucoup moins risquée que le trafic de la drogue, dont l'éradication constitue aujourd'hui une priorité dans l'ensemble de notre continent.

3. LE CRIME ORGANISÉ

La transnationalisation du crime a donné lieu à une augmentation des problèmes qui en découlent. Le crime organisé national traverse les frontières et ses actions sont liées aux différents types de menaces qui, à l'échelon de la planète, menacent la vie des femmes, leur dignité, leur liberté, leur intégrité et leur sécurité. Dans ce contexte, les femmes et les filles sont toujours le butin de guerre ou sont réduites à des objets sexuels, que ce soit comme produit de la militarisation ou de la guérilla, ou en raison de la présence des forces de l'ordre et des criminels. Le crime organisé poursuit un objectif essentiellement économique. Il diversifie ses activités et prend de l'expansion au niveau national et international. Il est aujourd'hui devenu l'acteur principal dans la traite des femmes et des filles, ainsi que dans le trafic illégal des migrants, les enlèvements, les extorsions, la piraterie, la contrebande, etc.

3.1. Les conséquences

Comme nous l'avons signalé, un ensemble de facteurs ont une incidence sur l'augmentation de la violence, du crime, de la spoliation, de la corruption, de l'impunité et de l'insécurité. Parmi ceux-ci on note : l'iniquité et la polarisation économique-sociale; l'urbanisation; la pauvreté et la marginalisation; l'économie informelle et le chômage; l'absence de l'État et la faiblesse de ses institutions; les politiques répressives qui criminalisent les protestations sociales, la pauvreté et les jeunes; ainsi que le manque d'intégration et de cohésion sociale. En plus de ces facteurs, de nouveaux acteurs armés ont fait leur apparition, en particulier dans les zones où la présence de l'État est faible. Parmi ceux-ci, on compte : l'armée; les vigiles; les gardiens; les paramilitaires; les guérilleros; les narcos et les tueurs à gages; le crime organisé; les gangs, etc.

3.2. L'impact de la violence

L'impact de la violence se fait sentir dans différents domaines :

1. sur la qualité de vie, par l'augmentation de la peur ;
2. sur la coexistence civique, par la diminution des niveaux de confiance ;
3. sur la coexistence démocratique, par l'augmentation de la désaffection ;
4. sur les investissements privés, en donnant lieu à un désengagement ;
5. sur les dépenses de sécurité, par l'augmentation des dépenses publiques et privées ;
6. sur l'espace public, qu'on abandonne de plus en plus ;
7. sur la privatisation des réponses ;
8. sur les politiques publiques, en augmentant la complexité de la gestion et des plans institutionnels ;
9. sur les décisions, en donnant lieu à un sentiment d'urgence et de manque d'efficacité ;
10. les coûts de la violence réduisent les possibilités de développement, en particulier le développement humain et durable.

² Recommandation générale no. 19 du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, ONU.

3.3. L'insécurité dans la vie des femmes

Malgré les efforts déployés depuis 30 ans, le foyer constitue l'un des principaux lieux d'insécurité, en particulier pour les femmes, même si l'espace public est lui aussi un lieu d'insécurité. Cette situation subsiste en dépit du fait que la Convention interaméricaine pour prévenir, sanctionner et éliminer la violence contre la femme, «Convention de Belem do Para» de juin 1994 ait été pleinement ratifiée par tous les pays de la région, et en dépit des campagnes constantes et répétées menées par les Nations unies. Nos systèmes sont non seulement hautement polarisés et inéquitables, mais ils présentent aussi de faibles niveaux d'inclusion sociale et politique, tout en étant marqués par le pouvoir et la division sociale qu'impose le système patriarcal³.

3.4. Le crime organisé dans la traite des femmes et des filles

Le commerce sexuel atteint aujourd'hui des proportions mondiales et dramatiques. En premier lieu, les organisations criminelles transnationales ont découvert dans la commercialisation illicite des personnes une occasion de gains monétaires significatifs moins risquée, puisqu'elle n'est pas à l'ordre du jour des pouvoirs publics de la région et qu'elle ne constitue pas une priorité comme c'est le cas pour le narcotrafic.

Le commerce sexuel prend habituellement place du Sud vers le Nord, mais il existe également une traite interne. De nombreux hommes voyagent dans des pays « exotiques » dans le but de satisfaire certains de leurs fantasmes sexuels qui sont réprimés dans leur propre pays, de sorte que l'industrie touristique est devenue la porte arrière de l'industrie sexuelle dans de nombreux pays comme Cuba, la République Dominicaine, le Costa Rica, le Guatemala, la Colombie, la Jamaïque, le Mexique, le Brésil, Aruba, etc. De plus, le phénomène de l'utilisation, par les cartels, de filles et d'adolescentes en tant que tueuses à gages, fauconnes, passeuses de drogue ou esclaves sexuelles est en pleine croissance.

3.5. LE CONCEPT DE SÉCURITÉ CITOYENNE DEPUIS LA PERSPECTIVE DE GENRE

Parler de sécurité citoyenne signifie parler de la sécurité des personnes plutôt que de la sécurité de l'État. Tandis que l'insécurité est liée à la faiblesse, la sécurité citoyenne renvoie à l'existence d'un ordre public citoyen qui élimine les menaces de violence au sein de la population et permet la coexistence sécuritaire. La sécurité citoyenne constitue un élément central de la sécurité humaine qui fait référence aux modalités particulières de la vulnérabilité, ainsi qu'à la protection des droits fondamentaux des personnes. Selon cette conception, on entend par sécurité citoyenne la condition personnelle, objective et subjective, qui permet de mener une vie libre de violence, de menaces de violence ou de spoliation intentionnelle de la part de l'autre.

Dans le même ordre d'idées, il convient de souligner que le concept de sécurité citoyenne ne peut être abordé sans comprendre les formes de vulnérabilité et de discrimination qui existent dans toutes les sociétés. En tant qu'espace construit, la ville n'est pas neutre d'une perspective de genre. Elle englobe et reflète plutôt les relations sociales entre hommes et femmes qui se construisent et se transforment au fil du temps dans ces espaces, donnant ainsi lieu à des conceptions de la féminité et de la masculinité qui se transposent dans l'espace et qui génèrent des lieux pour ce qui est masculin et des lieux pour ce qui est féminin, ce qui affecte leur vie quotidienne, leurs possibilités et leurs droits.

Le déficit historique en matière de participation des femmes à l'aménagement de l'espace constitue un autre thème important, puisque l'expérience des femmes relativement à des thèmes qu'elles vivent de près n'est pas

³ In Pensamiento Latinoamericano: <http://www.pensamientoiberoamericano.org/articulos/2/51/4/globalizacion-y-violencia-en-america-latina-debilidad-estatal-inequidad-y-crimen-organizado-inhiben-el-desarrollo-humano.html>

tenué en compte, notamment en ce qui concerne la sécurité, les soins, l'éducation, le transport public et le logement, de même que les équipements et les services urbains. Dans des études récentes, diverses auteures citent des cas paradigmatiques comme celui des assassinats et des disparitions de femmes à Ciudad Juarez, au Mexique, un espace où se conjuguent un ensemble de facteurs explosifs comme l'industrialisation frontalière; l'exclusion; la migration; le machisme exacerbé; le narcotrafic; l'exploitation de la prostitution; l'impunité; ainsi que la corruption politique et policière. Des pays comme le Guatemala, le Brésil, le Salvador et la Colombie se trouvent dans des situations similaires. Les méthodes sont multiples et comprennent l'utilisation d'armes à feu et d'armes contondantes, la torture, le viol et l'assassinat subséquent.

En Amérique latine, divers facteurs contribuent au manque de reconnaissance de cette violence, notamment les conflits armés; la criminalité; le narcotrafic; le nombre quasi inexistant de femmes victimes de violence qui portent plainte; le manque de positionnement dans l'opinion publique et, en dernier lieu, le facteur le plus important, celui de la violence institutionnelle qui émane des agents de l'État qui ne font aucun cas des facteurs de risque et des plaintes, contribuant ainsi au très haut niveau d'impunité dans la région. Cette situation ne se résorbera pas uniquement par des éléments comme l'oralité, qui donnera probablement lieu à une plus grande impunité en ce qui concerne les délits perpétrés à l'encontre des femmes et des filles.

4. CONCLUSIONS

Nous avons établi que l'accès à la justice, la qualité de celle-ci ainsi que son efficacité comme étant les principaux défis à relever pour que les femmes de la région puissent vivre sans violence. Les principaux obstacles se trouvent dans la volonté chancelante de la sphère institutionnelle. Les trois pouvoirs de l'État font montre de faiblesse et souffrent d'un manque de ressources techniques, financières et humaines. À cela s'ajoute la persistance de facteurs culturels qui promeuvent la soumission et la peur parmi les femmes en légitimant la violence. La synergie négative entre la faiblesse des institutions et la culture patriarcale favorise l'impunité⁴.

De plus, en Amérique latine, une entité aux dimensions complexes, nous sommes aujourd'hui confrontés à des villes plus violentes, qui sont source de peur et de différences qui nous semblent encore irréductibles. Cette violence et cette insécurité croissantes devraient être une priorité dans l'agenda législatif. Le pari de villes démocratiques et d'une plus grande coexistence implique, comme condition fondamentale, l'élimination de la violence faite aux femmes, le développement de leur pouvoir d'agir et la promotion de leurs droits en tant que citoyennes, étant donné que nous représentons plus de la moitié de la population de ce continent. Il est nécessaire de « renforcer une citoyenneté active des femmes dans l'exercice de leurs droits, afin de réduire la violence publique et privée qui s'exerce à leur encontre ».

Il faut élaborer, concevoir et mettre en œuvre des propositions novatrices, générer des mécanismes de collaboration et de réflexion conceptuelle, réaliser et comparer des expériences d'intervention et respecter entièrement le principe de diligence voulue, ainsi que la garantie de non-répétition. Toutes les politiques conçues pour la prévention, la protection, l'assistance et la répression doivent être sensibles à la dimension de genre et adopter une approche basée sur les droits humains des victimes.

On ne peut parler de développement durable ni de développement humain si l'on ne peut garantir la vie, la dignité, l'intégrité et la sécurité de toutes les habitantes et de tous les habitants des Amériques. Ce sont les gens qui font les pays. Or, les bénéfices du développement ne sont pas parvenus à leurs réalités quotidiennes. Cela doit être la priorité.

⁴ MONTAÑO, Sonia, ¡Ni Una Mas! in Pensamiento Iberoamericano.

RÉFÉRENCES

- UNICEF (2003). Child maltreatment and deaths in rich nations. Florence.
- GUZZO, Cristina (2003). Las Anarquistas Pioplatenses. 1890-1990. Ed. Orbis Press, Série Reflexión no. 6, 118 p. Phoenix, Arizona, États-Unis.
- FABBRI, Luce (1998). La libertad. Entre la Historia y La Utopía. Tres ensayos y otros textos del Siglo XX. Ed. Lea, 147p. Barcelone, Catalogne.
- FRENCH, Marilyn (1992). La Guerra contra las mujeres. Ed. Atlántida, 302 p. Buenos Aires, Argentinae
- IGLESIAS PRIETO, Norma (1985). La flor más bella de la maquiladora. Historias de vida de la mujer obrera en Tijuana B.C.N. Ed. SEP Cultura, Centro de Estudios Fronterizos del Norte de México, (CEFNOEMEX) 166 p. Mexique. Organisation Mondiale de la Santé. Rapport mondial sur la violence et la santé.
- Secretaría de Salud (2006). Informe Nacional sobre Violencia y Salud, p. 5 y 34. Mexique DF; SSA.
- Chercheur de l'Institut de Investigaciones Sociales de la UNAM, article intitulé "La Cifra Negra de la Delincuencia en México: Sistema de Encuestas sobre victimización".
- WAVE Bureau/Centre européen d'information contre la violence, *More than a roof over your head: A survey of quality standards in European women's refuges*, www.wave-network.org/cmsimages/doku/wave-moret.a.roof.pdf
- OSCE, Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (2004). Mecanismos Nacionales de Referencia, Esfuerzos conjuntos para proteger los derechos de las personas víctimas de trata: Un Manual Práctico, p. 61.
- ROMANY, C. op. Cit, Chinkin, C. (1999). A critique of the public/private dimensión. European Journal of Int'l Law, vol. 10, No. 2, pp. 387-395.
- SEGATO, Rita Laura (2006). "Territorio, soberanía y crímenes de segundo estado: La escritura en el cuerpo de las mujeres asesinadas en Ciudad Juárez", Rodaballo, Revue de politique et de culture, Année XII, no. 16, Argentine.
- WASHINGTON VALDÉZ, Diana (2004). Cosecha de mujeres. El safari mexicano. Ed. Océano, 364 pp Mexique.
- Ministère de la Santé, Organisation Panamericaine de la Santé et Bureau régional de l'Organisation Mondiale de la Santé à San José Costa Rica (2004), consulté sur <http://www.bvs.sa.cr>, pp. 40 y 43.
- PEYRU, Graciela (2004). La Nación, revista. Psychiatre, présidente de la Fondation pour la santé mentale en Argentine.
- RODRIGUEZ ORTEGA, Graciela, Faculté de psychologie de la UNAM.

AUTRES SOURCES CONSULTÉES

- Journal La Jornada, Proceso (Magazine hebdomadaire d'analyse politique), Supplément féministe du quotidien La Jornada "La Triple Jornada", et pages internet de l'organisation *Nuestras Hijas de Regreso a Casa*, Comité Eureka, Comité Cerezo, Amnistie Internationale, e CIMAC.
- Articles de la revista electrónica PODER 360 <http://www.poder360.com>
- CIMAC, REFLEJOS LEGISLATIVOS: *Los costos de la violencia*. <http://www.cimacnoticias.com/noticias>
- <http://www.voltairenet.org/article150453.html>
- <http://www.gloobal.net/iepala/gloobal/fichas/ficha.php?entidad=Textos&id=4882&opcion=documento>
- <http://www.berdingune.euskadi.net>
- Dans Monografías: <http://www.monografias.com/trabajos7/crimen/crimen.shtml>
- Dans Pensamiento Latinoamericano: <http://www.pensamientoiberoamericano.org/articulos/2/51/4/globalizacion-y-violencia-en-america-latina-debilidad-estatal-inequidad-y-crimen-organizado-inhiben-el-desarrollo-humano.html>

BIOGRAPHIE ABRÉGÉE DE LA CONFÉRENCIÈRE: TERESA ULLOA ZIÁURRIZ

Directrice régionale de la Coalition contre le trafic des femmes et des filles en Amérique latine et dans les Caraïbes (CATWLAC).

Après avoir complété des études de licence en pédagogie de l'Institut national de pédagogie, elle a obtenu une maîtrise en sciences de l'éducation de la *London School of Economics* de l'Université de Londres, Angleterre. Elle a conclu ses études par une licence en droit de l'Université nationale autonome du Mexique. En 1997, elle a suivi un cours à Bruxelles, en Belgique, menant à l'obtention d'un diplôme sur les « Droits humains des femmes et le développement » sous les auspices de l'Union Européenne et de la Fédération internationale des droits de l'homme. Elle a également obtenu un diplôme de l'Université de la Sorbonne à Paris sur l'éducation et les valeurs, un autre sur le genre et le droit, puis un troisième sur le droit international humanitaire. Enfin, au cours des dernières années, elle a obtenu un diplôme de planification stratégique et administration publique de l'Université de New York.

Elle a plaidé dans plus de 30 000 causes de viol de femmes et de filles en tant que représentante légale de l'auxiliaire du procureur général et a comparu à trois reprises devant la Cour d'immigration des États-Unis dans des cas d'asile politique pour cause de violence familiale, à titre d'experte sur les thèmes de la violence et de la discrimination de genre. Elle a également plaidé devant la Cour fédérale de l'État de New York dans un cas d'enlèvement, qui est par la suite devenu le premier précédent d'application des conventions de La Haye en faveur de la mère et des enfants pour cause de violence familiale.

Elle a participé à l'élaboration ou à la réforme d'innombrables lois fédérales et d'État, au Mexique et dans divers pays, et a évalué et conçu des politiques d'État et des plans nationaux pour prévenir et sanctionner la traite des personnes dans divers pays d'Amérique latine. Elle complète actuellement la nouvelle Loi pour prévenir et éliminer la traite des personnes et les délits connexes pour le Mexique, qui sera appliquée sur l'ensemble du territoire national.